

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

## L'INSTITUT VACCINOGENÈ.

Nous nous faisons un devoir de publier la lettre suivante, qui intéressera tous nos lecteurs :

Québec ce 25 février 1897.

A M. le Rédacteur de " L'Union Médicale,"

M. LE RÉDACTEUR,

Je viens de lire un article dans " L'Union Médicale " où vous exprimez vos regrets de ce que le Conseil d'Hygiène de la Province a été relevé de la surveillance de l'Institut Vaccinogène de Ste-Foye. Comme vos remarques et vos regrets ont peut-être laissé une mauvaise impression dans l'esprit des membres de la profession médicale, je crois en justice devoir vous donner les explications suivantes pour détruire le mal avant qu'il prenne racine.

Le Conseil d'Hygiène de la Province ayant cru, à cause de la distance qui le sépareit de l'Institut (180 milles) devoir renoncer à la surveillance du dit Institut, le gouvernement Flynn, à ma demande, afin de donner à la profession médicale et au public autant de garanties que possible, a nommé un médecin inspecteur, M. le Dr Brophy, qui est un bactériologiste de talent. Ce Monsieur réside dans mon voisinage, ce qui lui permet de suivre, avec plus d'assiduité que ne pouvaient le faire les officiers du Conseil d'Hygiène de la Province, les différentes opérations que nécessite la préparation du vaccin. M. le Dr Brophy assiste et surveille chaque inoculation sur le sujet et chaque récolte de vaccin; il voit à ce que l'aseptie soit pratiquée et il fait une analyse bactériologique de la lymphé recueillie sur chaque sujet vaccinifère.

J'espère, M. le Rédacteur, que ces courtes explications seront suffisantes, du moins pour le moment, à rassurer le public médical, et j'ai la ferme conviction que le prochain rapport que le Dr Brophy doit faire au gouvernement, donnant tous les détails des opérations de l'Institut, sera de nature à vous donner pleine et entière satisfaction.

Votre bien dévoué,

DR ED. GAUVREAU, *Directeur*,

Institut Vaccinogène, Chemin Ste-Foye, Québec

---

La *blennostasine* est un dérivé de l'écorce de quinquina et s'emploie comme succédané de la quinine dans les maladies caractérisées par l'hypersecretion des muqueuses : bronchites, fièvres des foies, grippe, laryngites. La dose est de 3 à 5 grains.